THEATRE POUR SON 31
REGLEMENT des Rencontres Théâtrales 2026

Le Comité Départemental 31 de la FNCTA (CD 31) organise chaque année, à l'occasion de la journée mondiale du Théâtre, des rencontres théâtrales, sous le titre « **Théâtre pour son 31 ».** Cette manifestation a pour objet de favoriser les relations entre les troupes amateurs de Haute-Garonne et, à cette occasion, présenter au public le théâtre sous toutes ses formes.
Elle est destinée en priorité aux troupes du département pour l'édition 2026 qui aura lieu le 28 et 29 mars 2026 à l'Espace Roguet Saint Cyprien en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne, et du 27 au 29 mars 2026 à la Maison de Quartier de Pouvourville (TOULOUSE) en partenariat avec le Comité des Sports et Loisirs de Pouvourville.

L'organisation de la manifestation est confiée à un comité constitué des membres du Conseil d'Administration du CD 31

Un comédien qui joue dans plusieurs troupes devra choisir entre les différents spectacles

Le CD31 compte sur les nombreux comédiens amateurs du département, aussi bien comme acteurs que comme animateurs ou spectateurs, pour soutenir et assurer le succès de ces rencontres.

Les troupes sélectionnées se doivent également de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant pleinement, en tant que spectateurs à l'ensemble du festival. Elles devront déléguer au minimum un représentant, pour **participer à la cérémonie d'ouverture** des rencontres, et présenter leur spectacle le **vendredi 27 mars 2026 à 19h30 à Pouvourville**

Appel à candidature : Le dossier d'inscription doit être adressé avant le 15 décembre 2025 à :

Evelyne COCAULT : 1, bis impasse Lichard 31140 AUCAMVILLE
e-mail : evelynecocault@gmail.com

Le dossier de candidature comprend :
➢ La fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier).
➢ Une copie de l'attestation de l'adhésion à la FNCTA
➢ Un descriptif et un historique de la troupe.
➢ Des photographies et une affiche du spectacle sous forme de fichier
➢ Une copie de l'autorisation de jouer
Date et lieu : Les Rencontres se dérouleront le vendredi 27, le samedi 28, le dimanche 29 Mars à la Maison de Quartier de POUVOURVILLE – 4 impasse de Sarrangine 31 400 TOULOUSE et à L'Espace Roguet Saint Cyprien 9, rue de Gascogne 31300 TOULOUSE le samedi 28 le dimanche 29 Mars 2026

La programmation est à l'initiative des organisateurs

Décors et régie : Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements existants de la régie des salles en accord avec les régisseurs des plateaux concernés. Les salles sont utilisées tout au long de l'année par différentes activités. Pour ces raisons, nous ne pouvons accorder aucun temps de répétition aux troupes candidates.

La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières doit faire partie intégrante du « temps de préparation » indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival. Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis dans le programme.

SACD : L'autorisation **de jouer doit être demandée et obtenue par la troupe candidate et impérativement fournie dans le dossier d'inscription pour que le dossier soit étudié** (veillez à ce que les dates des rencontres soient comprises dans la période de validité de votre autorisation). Les droits d'auteurs seront à la charge du CD31.

DIVERS :

* Un repas sera offert aux comédiens et techniciens.
* La déclaration de spectacle devra se faire par les troupes le moment venu, en fonction des indications du Comité d'Organisation.

Assurances, Responsabilité : Le Responsable de la structure dont dépend la troupe candidate devra fournir une attestation de responsabilité civile couvrant la troupe et chacun de ses membres.

Caution : Le versement d'une caution de 100 euros est exigé lors de l'inscription définitive. Cette caution sera conservée en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

Sélection : les Compagnies retenues devront confirmer leur accord définitif sous huitaine et compléter le premier dossier par :

➢ Quelques photos sur support papier ainsi que 2 affiches destinées à un affichage dans le hall du festival
➢ Le chèque de caution de 100€
➢ La liste nominative des comédiens, techniciens et metteur en scène participant au spectacle retenu
➢ Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile valide à la date du festival .

L'inscription aux Rencontre Théâtrales « Théâtre Pour Son 31 » implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement

Le Comité d'Organisation

Contact : Evelyne COCAULT – 1, Bis Impasse Lichard - 31140 Aucamville ☎ : 06 40 73 63 09
E-mail : evelynecocault@gmail.com
FNCTA (La Fédération Nationale du Théâtre Amateur en France) - **12 rue de la Chaussée d'Antin - Paris 9°**